Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-019_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Assainissement collectif : Autorisation de signature de l'avenant N°2 au contrat de prestations d'exploitation avec Eau du Ponant

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°019/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Joseph LE MEROUR, Vice-Président en charge des travaux, de l'assainissement et de l'aménagement numérique.

Le Vice-Président rappelle que l'assemblée délibérante a autorisé le Président, par la délibération N^{0} 103/2023 en date du 20 novembre 2023, à signer le contrat de prestations d'exploitation des postes de refoulement et des stations d'épuration avec la SPL Eau du Ponant. Ce contrat a pris effet le I ^{er} janvier 2024, date de la prise de compétence « Assainissement collectif » par notre collectivité, pour une durée totale de 6 ans.

Un avenant n°1 au contrat a été signé suite à la délibération n°137/2024 en date du 16 décembre 2024 et dont l'objet était d'ajouter au contrat la liste des installations exploitées par Eau du Ponant.

Objet de l'avenant N°2 :

Un avenant n°2 au contrat est soumis à validation du Conseil Communautaire. Celui-ci a été soumis au Conseil d'Exploitation du service Assainissement du 15 décembre 2025 qui a émis un avis favorable.

L'avenant n°2 a pour objet principal la mise à jour du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) de la prestation pour les années 2026 à 2029 incluses pour intégrer :

- Les tarifs de fourniture d'énergie constatés, nettement inférieurs à ceux pris en hypothèse lors de la signature du marché. Cette mise à jour induit une diminution significative des charges d'exploitation des installations.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-019_2026-DE

- Divers ajustements aux prestations réalisées par les équipes d'Eau du Ponant ou sous-traitées
- Des optimisations sur les tâches d'exploitation courante se traduisant par une baisse des coûts d'exploitation
- Une augmentation du montant de la dotation de Gros Entretien et Renouvellement (GER). En l'absence d'inventaire sur une part significative du parc, le montant initial inscrit au marché se basait sur des hypothèses d'état des équipements qui se sont avérées erronées.
- Ajout des charges de consommation d'eau potable

Autres dispositions concernées par l'avenant :

- Intégration d'une liste de bien de retours acquis dans le cadre du contrat
- Modification des dates de production des comptes-rendus annuels
- Précision sur la formule de révision des prix

Impact financier des dispositions de l'avenant n°2 :

L'avenant n° 2 se traduit par une diminution du forfait annuel de rémunération de la prestation de 283 233 € / an (hors actualisation des prix), **soit une diminution de 1 132 933 € sur la durée restante du contrat** (hors actualisation des prix, années 2026 à 2029 incluses).

EVALUATION DE L'ECONOMIE SUR LA DUREE DU CONTRAT
En valeur € base contrat

		Avenant n° 2			
DONNEES GENERALES	TAUX (1)	2026	2027	2028	2029
PRODUITS € HT		2 513 071	2 513 071	2 513 071	2 513 071
Produits d'exploitation		2 513 071	2 513 071	2 513 071	2 513 071
CHARGES € HT	TAUX (2)	2 513 071	2 513 071	2 513 071	2 513 071
01.Personnel	0%	824 781	824 781	824 781	824 781
02.Energie électrique	0%	432 582	432 582	432 582	432 582
03.Sous traitance	0%	295 495	295 495	295 495	295 495
04.Produits de traitement	0%	76 754	76 754	76 754	76 754
05.Analyses	0%	41 371	41 371	41 371	41 371
06.Fournitures	0%	48 486	48 486	48 486	48 486
07.Télécom	0%	19 903	19 903	19 903	19 903
08.Engins, véhicules	0%	94 850	94 850	94 850	94 850
09.Informatique	0%	40 285	40 285	40 285	40 285
10.Assurances	0%	18 371	18 371	18 371	18 371
11.Locaux	0%	35 935	35 935	35 935	35 935
12.Impôts, taxes	0%	30 686	30 686	30 686	30 686
13.Services centraux	0%	90 994	90 994	90 994	90 994
14.Programme de renouvellement Electroméca					
14a.Travaux de renouvellement - article 24 (hors réseaux) opérations inf. à 1000€	0%	115 140	115 140	115 140	115 140
14b.Travaux de renouvellement - article 24 (hors réseaux) opérations sup. ou égal à 1000€		345 747	345 747	345 747	345 747
15.Programme de renouvellement Réseaux	0%	1 694	1 694	1 694	1 694
16.Amortissements contractuels	0%	0	0	0	0
17.Créances irrécouvrables, contentieux	0%	0	0	0	0
18.Autres charges (3)	0%	0	0	0	0
RESULTAT ANNUEL PREV.		0	0	0	0

Ecart charges avec offre initial	TAUX (2)	-283 233	-283 233	-283 233	-283 233
01.Personnel	0%	-15 285	-15 285	-15 285	-15 285
02.Energie électrique	0%	-288 733	-288 733	-288 733	-288 733
03.Sous traitance	0%	-7 182	-7 182	-7 182	-7 182
04.Produits de traitement	0%	-29 068	-29 068	-29 068	-29 068
05.Analyses	0%	0	0	0	0
06.Fournitures	0%	19 787	19 787	19 787	19 787
07.Télécom	0%	0	0	0	0
08.Engins, véhicules	0%	-7 175	-7 175	-7 175	-7 175
09.Informatique	0%	-261	-261	-261	-261
10.Assurances	0%	4 532	4 532	4 532	4 532
11.Locaux	0%	-2 609	-2 609	-2 609	-2 609
12.Impôts, taxes	0%	-4 463	-4 463	-4 463	-4 463
13.Services centraux	0%	-11 698	-11 698	-11 698	-11 698
14.Programme de renouvellement Electroméca	0%				
14a.Travaux de renouvellement - article 24 (hors réseaux) opérations inf. à 1000€	0%	0	0	0	0
14b.Travaux de renouvellement - article 24 (hors réseaux) opérations sup. ou égal à 1000€	0%	148 723	148 723	148 723	148 723
15.Programme de renouvellement Réseaux	0%	-89 800	-89 800	-89 800	-89 800
16.Amortissements contractuels	0%	0	0	0	0
17.Créances irrécouvrables, contentieux	0%	0	0	0	0
18.Autres charges (3)	0%	0	0	0	0
Total écart charges entre CEP Avenant 2 et CEP initial (non actualisé = en € base contrat)		-1 132 933			

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-019_2026-DE

Il revient au conseil communautaire d'adopter une délibération autorisant le Président à signer l'avenant N°2 au contrat avec Eau du Ponant.

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver l'ajout de l'avenant n°2 au contrat de prestations d'exploitation avec la SPL Eau du Ponant approuvé par la délibération N°103/2023,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de prestations d'exploitations avec la SPL Eau du Ponant (annexé à la présente délibération).

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Ludovic LASSAGNE